

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Afer Rendement Février 2023

**Titre de créance de droit français
présentant un risque de perte en
capital partielle ou totale en
cours de vie et une garantie du
capital à l'échéance⁽¹⁾.**

Période de
commercialisation



Du 09 février 2023
au 10 avril 2023

Titre de créance risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type action.

Période de commercialisation : du 09 février 2023 au 10 avril 2023. La période de commercialisation sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe disponible est atteint.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans et 3 mois en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽²⁾.

Le titre de créance est émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd⁽³⁾ (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie donnée par The Goldman Sachs Group, Inc.⁽³⁾ (le « Garant ») au titre du produit. L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Code ISIN : FR001400F6Y5

Éligibilité : Contrat d'assurance vie. Support en unités de compte adossé au titre de créance Afer Rendement Février 2023 commercialisé dans le cadre des contrats collectifs d'assurance vie multisupport souscrits par l'Afer auprès des entreprises d'assurance Abeille Vie et Abeille Épargne Retraite⁽⁴⁾ : **il est rappelé que les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.** Il est précisé que les entreprises d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces Titres. Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseillers juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Cotation : Luxembourg Stock Exchange (Listing réglementé).

Afer Rendement Février 2023 n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Ce document n'a pas été rédigé par les co-assureurs.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance ne peut être souscrit que par les co-assureurs Abeille Vie et Abeille Épargne Retraite, considérés comme investisseurs qualifiés au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier.

⁽¹⁾ Les Titres sont émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur et du garant.

⁽²⁾ Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant le 22 mai 2025.

⁽³⁾ Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation. The Goldman Sachs Group, Inc. : Standard & Poor's BBB+ / Moody's A2 / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 12 janvier 2023. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

⁽⁴⁾ Les modalités de souscription ainsi que la liste des contrats auxquels le titre est éligible sont disponibles auprès de votre Conseiller Afer habituel, intermédiaire d'assurance.

Objectifs d'investissement

Indice thématique

Un investissement exposé à l'évolution de l'indice EURO iSTOXX 50 ESG NR Decrement 5% (ci-après "l'Indice") qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.

Capital garanti à l'échéance⁽¹⁾

Une garantie du Capital à l'échéance des 10 ans et 3 mois. Toutefois, l'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur et du garant.

Durée d'investissement

Un investissement d'une durée de 10 ans et 3 mois maximum, en l'absence d'un remboursement automatique anticipé.

Remboursement automatique anticipé du Capital⁽²⁾

Un remboursement du Capital Initial en cas de remboursement anticipé à compter de la fin du semestre 4 si, à une date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice ne baisse pas de plus de 5 % par rapport à son Niveau Initial.

Objectif de gain⁽¹⁾

Un gain plafonné de 2,35 %⁽¹⁾ net par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale si l'Indice ne baisse pas de plus de 5 % par rapport à son Niveau Initial à une date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾ ou ne clôture pas en baisse de plus de 10 % à la date de Constatation Finale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,52 %⁽³⁾).

Afer Rendement Février 2023 n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un Indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Dans ce document à caractère promotionnel, le terme « Investisseur » désigne l'adhérent au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre Afer Rendement Février 2023 en tant que support en unités de compte. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Pour un titre donné, les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans ce document à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de Afer Rendement Février 2023, soit 1 000 €. Les montants versés aux échéances et les Taux de Rendement Annuel affichés dans ce document s'entendent hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support.

Le versement des montants aux échéances est conditionné par l'absence de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Dans ce document à caractère promotionnel, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance⁽¹⁾ du titre ou, selon le cas, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾. Sauf en cas de remboursement automatique anticipé à partir de la fin du semestre 4, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat total ou partiel ou d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie en cas de décès de l'adhérent), la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour de sortie. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application de la formule de remboursement prévue, et pourra occasionner **une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est rappelé que les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.** Il est précisé que les entreprises d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Ils sont calculés à partir de la date de Constatation Initiale (le 11 mai 2023) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'échéance selon les scénarios.



Avantages

- **L'opportunité de recevoir un gain fixe plafonné égal à 2,35 %⁽¹⁾ net par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale⁽²⁾**, si l'Indice ne baisse pas de plus de 5 % par rapport à son Niveau Initial à l'une des dates de Constatation Semestrielle⁽²⁾.
- **La possibilité de remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ de manière anticipée, tous les semestres à compter de la fin du semestre 4 jusqu'à la fin du semestre 19**, si l'Indice ne baisse pas de plus de 5 % par rapport à son Niveau Initial à l'une des dates de Constatation Semestrielle⁽²⁾.
- **La possibilité de remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ à l'échéance des 10 ans et 3 mois majoré d'un gain fixe plafonné égal à 2,35 %⁽¹⁾ net par semestre écoulé** depuis la date de Constatation Initiale, si à la date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial.



Inconvénients

- **Le titre présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance⁽²⁾ :**
 - En cas de sortie du support avant l'échéance du titre et hors cas de remboursement automatique anticipé à compter de la fin du semestre 4, le prix de vente du titre dépend des paramètres de marché au moment de la sortie. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) de celui résultant de la formule de remboursement prévue et **pourra occasionner une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori**.
 - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie. L'investisseur est alors soumis à **un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie par décès de l'adhérent avant l'échéance**.
- **Plafonnement du gain fixe potentiel :** le gain potentiel est fixé à 2,35 % net⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant (Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,52 %⁽³⁾).
- **Le rendement du produit est très sensible en date d'observation de remboursement automatique anticipé à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -5 %.** En effet, si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 5 % par rapport à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne recevra pas l'intégralité du Capital Initial par anticipation plus un gain fixe plafonné de 2,35 % net⁽¹⁾ par semestre écoulé.
- **Forte variabilité du rendement du titre de créance à l'échéance :** Le rendement du produit est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -10 %. En effet, si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 10 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur recevra uniquement l'intégralité du Capital Initial par anticipation mais pas le gain fixe plafonné de 2,35 % net⁽¹⁾ par semestre écoulé.
- **L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an, comme précisé en page 6.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 4 à 20 semestres.
- **Risque de crédit :** L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement (qui induit un risque de non remboursement), à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) et au risque de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant⁽⁴⁾.



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives de l'émission avant tout investissement dans ce titre de créance. Le titre de créance Afer Rendement Février 2023 est notamment exposé aux risques mentionnés en page 8.

⁽¹⁾ Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Ils sont calculés à partir de la date de Constatation Initiale (le 11 mai 2023) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'échéance selon les scénarios.

⁽⁴⁾ Les Titres sont émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur et du Garant.

Fonctionnement du titre

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ LORS D'UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ À PARTIR DU SEMESTRE 4 ?

Du semestre 4 à 19, à chaque date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, si l'Indice ne baisse pas de plus de 5 % par rapport à son Niveau Initial (clôture du 11 mai 2023), un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et, sans intervention de la part de l'investisseur, à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ correspondante, le remboursement est égal au :

Capital Initial⁽²⁾ + un gain fixe plafonné de 2,35 %⁽²⁾ net par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale⁽¹⁾

(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum net de 4,52 %⁽³⁾ en cas de remboursement automatique anticipé au semestre 4).

Niveau de gain fixe plafonné⁽²⁾ net en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé :



Un seul de ces gains peut être perçu, correspondant au gain du semestre d'activation du remboursement automatique anticipé. Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, le produit continue jusqu'à son échéance.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

À la date de Constatation Finale, le 12 mai 2033, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial (clôture du 11 mai 2023).

Cas favorable

Si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial, le remboursement, le 19 mai 2033, est égal au :

Capital Initial⁽²⁾ + un gain fixe plafonné de 2,35 %⁽²⁾ net par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale⁽¹⁾ (soit 47 %⁽²⁾)

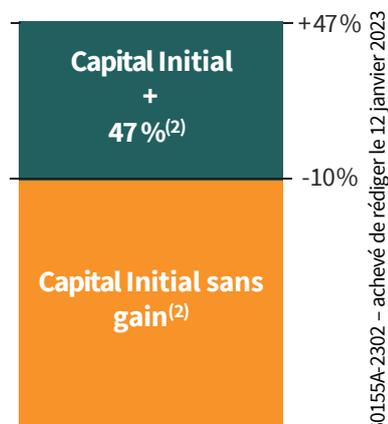
(soit un Taux de Rendement Annuel net de 3,92 %⁽³⁾)

Cas défavorable

Si l'Indice clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial, le remboursement, le 19 mai 2033, est égal au :

Capital Initial⁽²⁾

(soit un Taux de Rendement Annuel net de 0 %⁽³⁾)



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates. À titre d'information, les dates de remboursement automatique anticipé mentionnées dans ce document sont celles auxquelles l'Émetteur rembourse le nominal aux co-assureurs. L'adhérent ne sera remboursé que le mercredi suivant la date de remboursement automatique anticipé correspondante.

⁽²⁾ Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Ils sont calculés à partir de la date de Constatation Initiale (le 11 mai 2023) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'échéance selon les scénarios.

Illustration du fonctionnement du titre

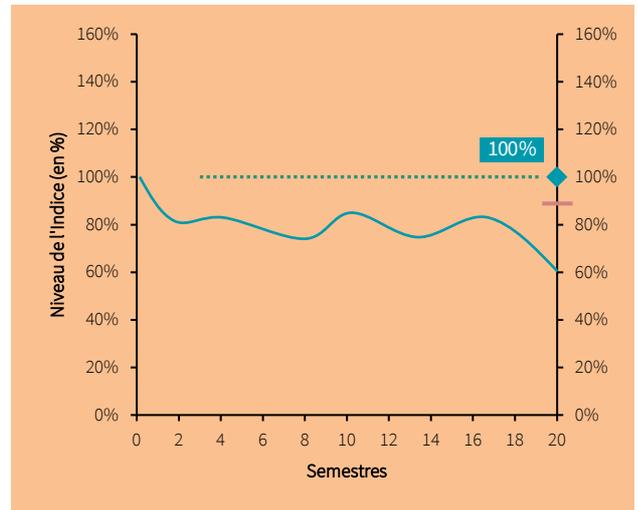
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- Barrière de remboursement automatique anticipé du semestre 4 à 19 (-5 % de performance de l'Indice)
- ◆ Valeur de remboursement du produit Afer Rendement Fevrier 2023
- Le produit n'existe plus

- Seuil de versement des gains à l'échéance (-10 % de performance de l'Indice)
- Evolution du Niveau de l'Indice
- Mécanisme de plafonnement des gains

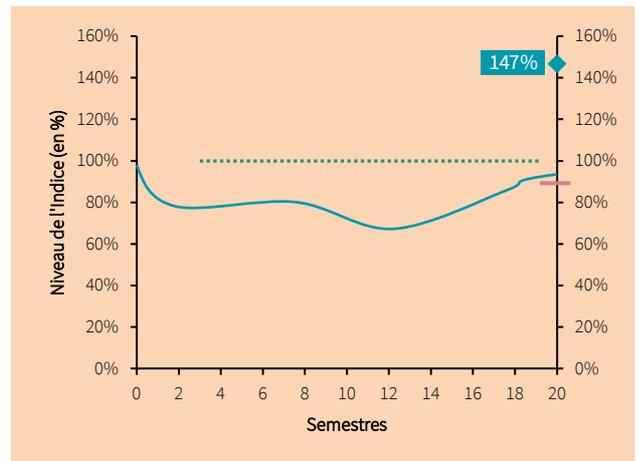
Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme

- Du semestre 4 à 19, en dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice subit une baisse de plus de 5 % par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À l'issue des 20 semestres, en date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 10 % par rapport à son Niveau Initial. Par exemple, la baisse est de 40 %, il clôture donc à 60 % de son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors 100 % du Capital Initial.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel net⁽³⁾ est égal à 0 % (contre un Taux de Rendement Annuel net⁽³⁾ de -4,96 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice, calculé hors dividendes réinvestis)
- **Remboursement final : 100 % du Capital Initial.**



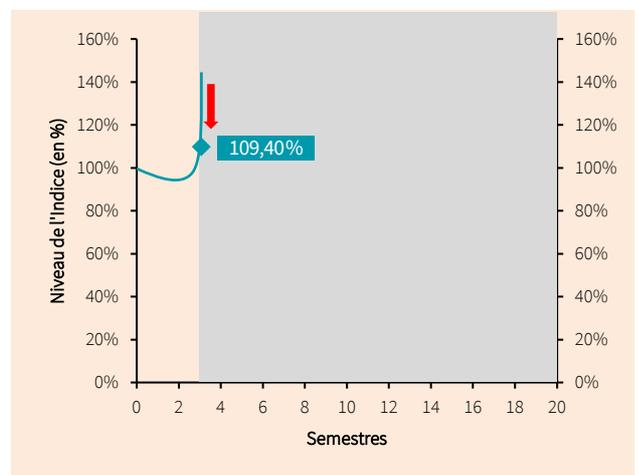
Scénario médian : Marché modérément baissier à long terme

- Du semestre 4 à 19, en dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice subit une baisse de plus de 5 % rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À l'issue des 20 semestres, en date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice ne subit pas de baisse strictement supérieure à 10 % par rapport à son Niveau Initial. Par exemple, il clôture à 95 % de son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors 100 % du Capital Initial plus un gain fixe plafonné de 2,35 %⁽²⁾ net par semestre écoulé, soit 147 % du Capital Initial (100 % + 20 x 2,35 %).**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel net⁽³⁾ est égal à 3,92 % (contre un Taux de Rendement Annuel net⁽³⁾ de -0,51 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice, calculé hors dividendes réinvestis)
- **Remboursement final : 147 % du Capital Initial** (100 % du Capital Initial + 47 % du Capital Initial lié au gain perçu au semestre 20 au titre des semestres 1 à 20).



Scénario favorable : Marché fortement haussier à court terme

- À l'issue du semestre 4, en dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial. Il clôture par exemple à 130 % de son Niveau Initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.**
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors 100 % du Capital Initial plus un gain fixe plafonné de 2,35 %⁽²⁾ net par semestre écoulé, soit 109,40 % du Capital Initial (100 % + 4 x 2,35 %).
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel net⁽³⁾ est égal à 4,52 % (contre un Taux de Rendement Annuel net⁽³⁾ de 13,78 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice, calculé hors dividendes réinvestis)
- **Remboursement final : 109,40 % du Capital Initial** (100% du Capital Initial + 9,40 % du Capital Initial lié au gain perçu au semestre 4 au titre des semestres 1 à 4).



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Aucun frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Ils sont calculés à partir de la date de Constatation Initiale (le 11 mai 2023) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'échéance selon les scénarios.

L'indice EURO iSTOXX 50 ESG NR Decrement 5%

ZOOM⁽¹⁾ SUR L'INDICE

L'indice EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5 % combine la mesure de la performance économique avec les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. À partir de l'indice Euro Stoxx 50®, les critères d'exclusion de Sustainalytics sont appliqués pour exclure les entreprises ne respectant pas les normes internationales, les droits de l'homme ou qui évoluent dans des secteurs controversés comme les armes, le tabac ou le nucléaire. Les entreprises exclues sont remplacées par des entreprises de l'indice Euro Stoxx du même secteur d'activité, qui possède un score ESG strictement supérieur à 50 et qui est supérieur à celui de l'entreprise exclue.

L'Indice respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro. L'Indice est calculé et sponsorisé par STOXX Limited, acteur de premier plan dans le domaine des indices. Il a été lancé le 27 janvier 2023. Sa cotation est publiée quotidiennement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

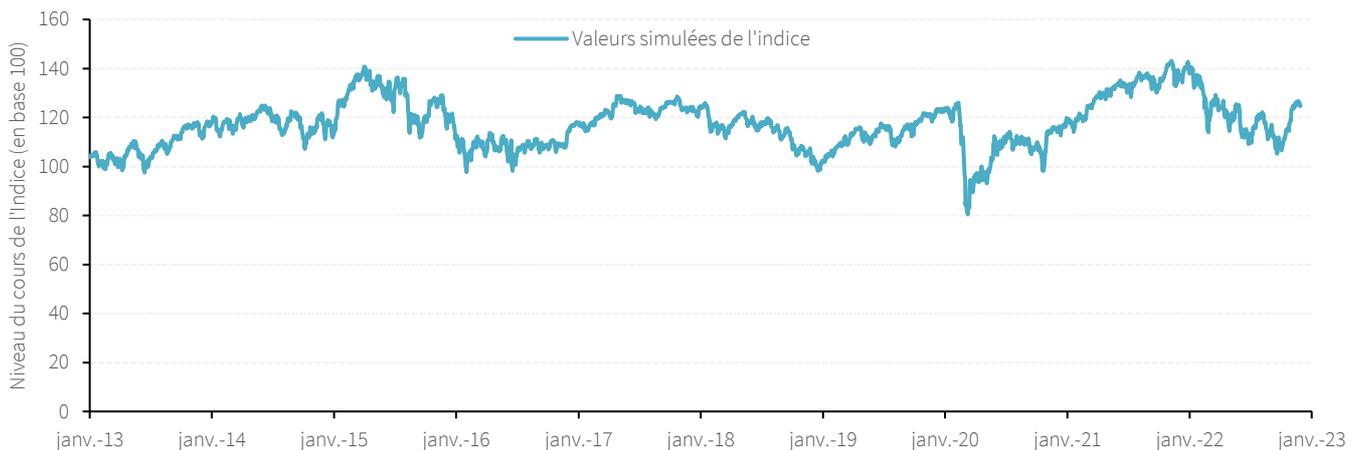
L'Indice est pondéré par capitalisation boursière et est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur**. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par les valeurs qui composent l'indice EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5 % est en moyenne de 2,49 % par an depuis le 11 janvier 2013 (source : Goldman Sachs).

L'indice est accessible entre autres sur le site de STOXX (<https://qontigo.com/index/ISXTEG5/>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ISXTEG5 Index ; ticker Reuters : .ISXTEG5).

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE⁽¹⁾

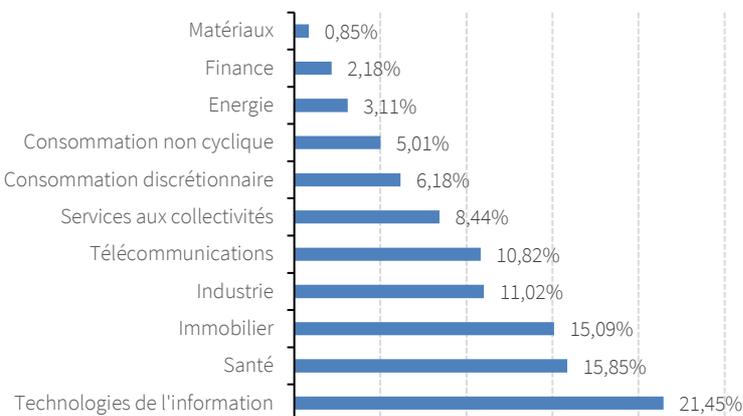
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

L'indice EURO iSTOXX 50 ESG NR Decrement 5% a été lancé le 31/01/2023. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.



Source : Bloomberg (pour la période du 19 mars 2012 au 11 janvier 2023)

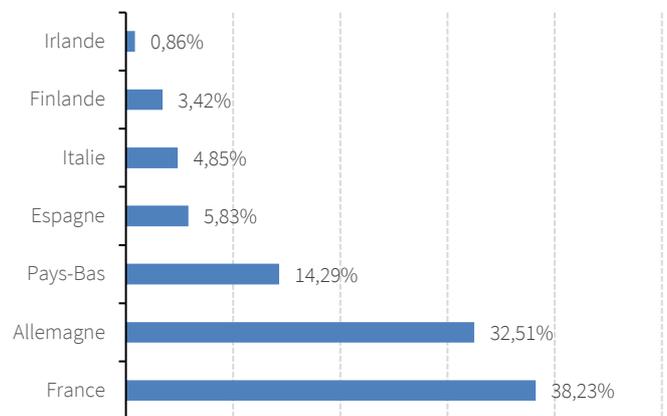
RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE



Source: Bloomberg, au 12 janvier 2023

Description du sous-jacent: ISXTEG5 Index: <https://qontigo.com/index/ISXTEG5/>

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE



L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni Goldman Sachs et ses sociétés affiliées, n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques de Afer Rendement Février 2023

Code ISIN	FR001400F6Y5		
Nature juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en Capital en cours de vie et une garantie du Capital à l'échéance ⁽¹⁾ .		
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.		
Montant de l'émission	200 000 000 €		
Garant	The Goldman Sachs Group, (Standard Poor's BBB+ / Moody's A2 / Fitch A). Notations en vigueur au 12/01/2023. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.		
Offre au public	Oui – France. Non exemptée de prospectus.		
Valeur nominale	1 000 €		
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale		
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie.		
Période de commercialisation	Du 09 février 2023 au 10 avril 2023. La période de commercialisation sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe disponible est atteint.		
Devise	EUR (€)		
Garantie en capital	Risque de perte partielle ou totale en Capital en cours de vie et une garantie du Capital à l'échéance⁽¹⁾.		
Commissions de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de distribution. La commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 2,00 % par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.		
Sous-Jacent	L'indice EURO iSTOXX 50 ESG NR Decrement 5% (Ticker Bloomberg : ISXTESG5 Index), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.		
Date d'émission	9 février 2023		
Date de Constatation Initiale	11 mai 2023		
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice à la date de Constatation Initiale.		
Dates de Constatation Semestrielle	15/05/2025 (Semestre 4)	11/05/2028 (Semestre 10)	
	13/11/2025 (Semestre 5)	16/11/2028 (Semestre 11)	15/05/2031 (Semestre 16)
	14/05/2026 (Semestre 6)	17/05/2029 (Semestre 12)	13/11/2031 (Semestre 17)
	12/11/2026 (Semestre 7)	15/11/2029 (Semestre 13)	13/05/2032 (Semestre 18)
	13/05/2027 (Semestre 8)	16/05/2030 (Semestre 14)	11/11/2032 (Semestre 19)
	11/11/2027 (Semestre 9)	14/11/2030 (Semestre 15)	
Dates de remboursement automatique anticipé ⁽²⁾	22/05/2025 (Semestre 4)	18/05/2028 (Semestre 10)	
	20/11/2025 (Semestre 5)	23/11/2028 (Semestre 11)	22/05/2031 (Semestre 16)
	21/05/2026 (Semestre 6)	24/05/2029 (Semestre 12)	20/11/2031 (Semestre 17)
	19/11/2026 (Semestre 7)	22/11/2029 (Semestre 13)	20/05/2032 (Semestre 18)
	20/05/2027 (Semestre 8)	23/05/2030 (Semestre 14)	18/11/2032 (Semestre 19)
	18/11/2027 (Semestre 9)	21/11/2030 (Semestre 15)	
Date de Constatation Finale	12 mai 2033 (Semestre 20)		
Date d'échéance	19 mai 2033 (Semestre 20)		
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.		
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.		
Double valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 11 mai 2023 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.		
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1% ⁽³⁾ . (Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page 8).		
Cotation	Luxembourg Stock Exchange (Listing technique).		
Commissions de rachat/souscription	Néant/néant		
Règlement/Livraison	Euroclear France S.A..		

⁽¹⁾ Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du Capital initialement investi.

⁽²⁾ À titre d'information, les dates de remboursement automatique anticipé mentionnées dans ce document sont celles auxquelles l'Émetteur rembourse le nominal aux co-assureurs. L'adhérent ne sera remboursé que le mercredi suivant la date de remboursement automatique anticipé correspondante.

⁽³⁾ La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne dépassera pas 1% sur le marché secondaire.



Risque de perte en capital : Le titre présente un **risque de perte en capital en cours de vie** et une garantie du capital à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, **ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt) **pouvant aboutir, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre, à la perte totale du montant investi.**



Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant **peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.**

Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. **Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.**

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

Informations importantes

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre de créance « Afer Rendement Février 2023 » décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (*Final Terms*), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 15 juillet 2022), conforme au Règlement (UE) 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 9 février 2023 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#) et via le lien suivant pour les [Conditions Définitives](#). La dernière version du Document d'Information Clé (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie, de capitalisation et/ou de retraite. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de capitalisation et/ou de retraite choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, les organismes d'assurance s'engagent exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. Il est précisé que les organismes d'assurance d'une part l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par les organismes d'assurance.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International a l'intention de tenir un marché des titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais Goldman Sachs International ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des titres.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Utilisation du produit de l'émission : Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts. Seul l'indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG ». L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté (juridique, réglementaire ou autre), ni aucun consensus de marché sur ce qui constitue un produit « durable » ou équivalent ESG ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme ESG, durable ou tout autre étiquette équivalente, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier dans l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est encore en cours de développement et il n'y a aucune garantie que ces régimes locaux seront adoptés plus largement au sein des marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs ESG, durable, ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en oeuvre du produit. Dans la mesure où ce contenu fait référence à des produits ou indices tiers, Goldman Sachs n'a pas vérifié que les produits ou indices tiers mentionnés sont conformes aux principes, lois, règles ou réglementations applicables, existants ou proposés, liés à l'environnement, à la durabilité et à la gouvernance des critères (ESG).